

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 33

Artikel: Le tir de Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181446>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Grâce! grâce! s'écriait le malheureux, qui sentait déjà à son oreille le canon du pistolet... Donne-moi la mort, mais que ce soit en combattant! conduis-moi, cette nuit même, à l'attaque d'une armée, s'il le faut, et que je meure sous les baïonnettes de l'ennemi!

— Cela ne doit pas être, reprit Picard impassible, tu es indigne de la mort du brave. Camarades, violerons-nous les lois de notre société en faveur d'un lâche tel que lui?

— Non! hurla le lieutenant d'une voix sépulcrale, et cet arrêt terrible, répété par la cruauté ou par la frayeur, roula d'échos en échos dans les profondeurs de la forêt. A ce bruit fatal, les lèvres pâles de l'infortuné se fermèrent; au même instant une balle lui traversa la cervelle, et la mort fit cesser à jamais ses terreurs.

Voici un trait du même genre que l'on raconte à Aix-la-Chapelle. Un jeune homme de cette ville fut enrôlé comme apprenti par le féroce Jikjak de Mersen: il attendait avec impatience les ordres de son chef, jaloux qu'il était, non-seulement de se distinguer dans la carrière où ses folies l'avaient précipité, mais encore d'amasser une somme suffisante pour obtenir la main de sa maîtresse. On ne sait si l'amour, le vin, ou tous les deux ensemble, furent la cause de sa faiblesse; mais, un soir, il eut le malheur de divulguer à la jeune fille tremblante le secret de sa destinée, et, le lendemain matin Jikjak, en personne, vint le sommer de l'accompagner à une expédition: l'autre le suivit avec plus de honte que de frayeur, décidé à réparer son indiscretion en s'attirant une réputation de courage qui commandait le respect de toute la bande.

Et cependant, tandis qu'il suivait son muet et sombre conducteur, de noirs pressentiments venaient parfois l'agiter. Il n'ignorait pas qu'il se trouvait beaucoup d'autres apprentis à Aix-la-Chapelle et dans les villages qu'ils traversaient. Quelle était donc cette entreprise pour laquelle un chef si renommé requérait l'assistance d'un seul individu ignoré, et dont le courage n'avait pas encore été mis à l'épreuve? En ce moment ils s'enfoncèrent sous l'embrage sombre d'une forêt, mais lorsque son guide s'arrêta tout à coup devant une fosse nouvellement creusée et qui paraissait destinée à recevoir un cadavre, ses genoux s'entrechoquèrent et ses cheveux se dressèrent sur sa tête.

— Traître! s'écria le chef, dis ton *Pater*; car tu vas mourir.

— Je mérite la mort, répond l'apprenti; mais encore une épreuve! Demain la jeune fille sera ma femme, et nous quitterons nos parents et nos amis pour aller où tu l'ordonneras. Encore une épreuve! je suis aussi brave que toi.

— Tu as enfreint les lois de la bande: ainsi tu mériras la mort. A genoux!... à genoux, te dis-je! Et d'un bras d'Hercule il le courbe vers la terre tandis que de l'autre il brandit une hache sur sa tête.

— Seulement un mot!

— Reprouvé! veux-tu donc mourir sans prières? Le malheureux se soumet, et à peine le mot *Amen* s'est-il échappé de ses lèvres, que le fer est déjà enfonce dans son crâne.

Les apprentis étaient distribués également sur la surface du pays. Ils avaient ordre de ne jamais s'assembler, soit dans les foires, soit dans toute occasion semblable en groupes de plus de trois ou quatre hommes. Si un chef les surprenait en plus grand nombre, un signe expressif leur commandait de se disperser à l'instant, et le châtiment suivait de près la désobéissance. La même politique les portait à choisir des lieux éloignés pour théâtre de leurs entreprises; et il arrivait souvent aux habitants de Mayence d'être visités par les bandits de la Meuse-Inférieure, et à ceux des bords du Weser et de l'Elbe, d'être plongés dans la consternation par les bandes errantes du Rhin.

On entreprenait rarement une expédition importante sans l'avis et l'entremise des espions juifs, qu'on appelait *baldevers*, dans l'argot des voleurs. Dès que ces individus apprenaient qu'il y avait du butin à faire quelque part, ils entamaient des négociations avec le chef de la bande; et s'il tombait d'accord avec eux sur les conditions qui, le plus souvent, étaient exorbitantes, ils se livraient aux recherches nécessaires. Une entreprise commencée sous de telles auspices ne pouvait manquer de finir dans le sang et la cruauté; car les juifs, pour justifier l'extravagance de leurs demandes,

mentaient et dupaient leurs complices, selon leur louable habitude depuis le temps de Jacob. Les voleurs, séduits par leur avarice, n'étaient que trop disposés à prendre ces exagérations à la lettre, et les malheureuses victimes payaient de leur sang et de leurs tortures les mécomptes de la cupidité déguisée.

L'assemblée générale de la bande pour les grandes entreprises était conduite avec la politique prudente qui distinguait cette société extraordinaire. Les membres étaient convoqués par un messager confidentiel où par le chef en personne, et ils se mettaient en marche pour le rendez-vous quelquefois isolément, mais jamais en plus grand nombre que trois ou quatre. Chacun d'eux voyageait comme à son ordinaire, suivant sa fortune ou son rang dans la société. Les uns étaient à cheval, les autres en voiture, d'autres à pied; quelques-uns étaient chargés d'amener des chariots pour le transport du butin. Comme la route était souvent longue et entrecoupée de forêts et de ravins, ils désignaient d'avance certains points sur leur passage, assez remarquables pour être reconnus de toute la troupe; là, les bandits voyageurs, à mesure qu'ils arrivaient, s'arrêtent avec précaution et cherchaient à reconnaître les *kochemeresink* ou signes de direction laissés par les guides. Placés au point d'intersection des chemins, ils consistaient le plus souvent en une ligne tracée sur la route: chaque brigade qui passait coupait cette ligne horizontalement par une autre plus courte, de sorte que nos voyageurs étaient instruits de la direction qu'ils devaient prendre, et de plus, savaient le nombre d'amis qui les avaient précédés. Quelquefois, lorsqu'il était nécessaire de prendre plus de précautions, une branche d'arbre était jetée comme par hasard le long de la route, et la partie la plus garnie de feuilles se trouvait tournée du côté qu'il fallait prendre.

(A suivre.)

Le tir de Lausanne

Nous sommes à la veille d'une petite fête pour laquelle on a fait, il est vrai, peu de réclame et de bruit, mais qui n'en est pas moins digne d'intérêt.

Le 22 courant, s'ouvrira, à la Ponthaise, un grand tir destiné à combler un peu le vide laissé par l'absence du tir cantonal qu'aucune localité du canton n'a demandé depuis 1868. Tout nous paraît organisé pour attirer à Lausanne de nombreux amateurs. Les prix sont abondants; le produit des listes de souscription a dépassé toutes les prévisions, et, chaque jour le comité reçoit des diverses sociétés du canton des marques de sympathie et d'adhésion.

On peut donc supposer que dès le 22 au 25 courant l'animation sera grande au stand de la Ponthaise et son feu bien nourri.

Le dimanche, la musique militaire de Lausanne embellira la fête, et, après la distribution des prix, un fraternel banquet réunira les tireurs, les amis et les invités. La cantine, construite sur la délicieuse terrasse qui longe le côté oriental du bâtiment sera d'un effet charmant, et rien de plus romantique et de plus frais que le paysage environnant. Au premier plan, de beaux vergers qui descendent en pente douce vers le vallon; plus loin, la belle forêt de Sauvabelin étalant sa draperie de verdure sur le versant de la colline opposée, puis de riants sentiers venant des Grandes-Roches, de Beaulieu, de la Chablière, et amenant de tous côtés de nombreux promeneurs.

Puisse le soleil venir favoriser de ses bienfaisants rayons cette fraternelle et patriotique lutte d'adresse.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMP. HOWARD ET DELISLE.